



# BONNÉTABLE

## SAINT GEORGES DU ROSAY

### NOGENT LE BERNARD

Règlement  
Rallye VHC

# 51<sup>E</sup> RALLYE LE MANS

16 juillet 2016



ORGANISATION



6<sup>E</sup> RALLYE VHC

4<sup>E</sup> RALLYE VHRs

[www.ecurielemans.org](http://www.ecurielemans.org)

FRANCEBOISSONS  
servir, animer, réussir

Sarthe  
Le Département



SUPER U  
Bonnétable

Clara  
Car Service

GARAGE DE LA FORÊT  
EURO REPAR  
CAR SERVICE

ASA Maine Bretagne

43 avenue Du 8 Mai 1945 • Tél : 02 43 52 11 22 • [www.supers-bonnebtable.com](http://www.supers-bonnebtable.com)



Station ESSO  
87, Avenue de la Forêt  
72110 BONNÉTABLE  
Tél. 02 43 29 30 40

# REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

## 6<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL LE MANS VHC SAMEDI 16 JUILLET 2016 BONNETABLE

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès l'obtention du permis d'organisation de la ligue Bretagne Pays de la Loire.  
Ouverture des engagements : 15 mai 2016.  
Clôture des engagements : 4 juillet 2016.  
Parution du road-book : 15 juillet 2016 16h00 à 20h00 Bar l'Entracte place du Général de Gaulle  
16 juillet 2016 7h30 à 9h30 salle Mélusine  
Dates et heures des reconnaissances : 15 juillet 2016 de 16h00 à 20h00 le 16 juillet de 7h30 à 11h00.  
Vérifications des documents et des voitures le : 16 juillet à Bonnétable de 7 h30 à 11h00 salle Mélusine.  
Heure de mise en place du parc de départ le 16 juillet à Bonnétable de 8h00 à 11h30 parking salle Mélusine.  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le 16 juillet à Bonnétable 10 h00 salle Mélusine.  
Publication des équipages admis au départ le 16 juillet à Bonnétable 12 h30 salle Mélusine.  
Publication des heures et ordres de départ le 16 juillet à Bonnétable 12 h30 salle Mélusine.  
Départ de la première VHC Samedi 16 Juillet 2016 à 13h.  
Arrivée du rallye 1<sup>ère</sup> voiture 20h14.  
Vérification finale le 16 juillet à Bonnétable 20h45 parking salle Mélusine.  
Publication des résultats du rallye VHC le 16 juillet à Bonnétable 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture salle Mélusine.  
Remise des prix le 16 juillet à Bonnétable 21h30 car podium de l'A C O.

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de L'ACO Maine Bretagne organise le 16 juillet 2016 avec le concours de l'Ecurie le Mans le 6<sup>ème</sup> Rallye Le Mans VHC en qualité d'organisateur administratif.  
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **28/04/2016** sous le numéro **R 29** et par la FFSA sous le n° du

#### Comité d'Organisation

Président : André GRISON.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Ecurie LE MANS 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable.

Téléphone : 02 43 29 13 45 portable 06 07 68 57 82

Mail [andre.grison@wanadoo.fr](mailto:andre.grison@wanadoo.fr) Site Internet [www.ecurielemans.org](http://www.ecurielemans.org).

Permanence du Rallye : Jusqu'au 15 juillet 2016 au secrétariat du rallye.

Le 16 juillet salle Mélusine Téléphone 02.43.29.62.74

#### Organisateur technique

Ecurie Le Mans André GRISON.

Adresse : 30 rue Onias Martin 72110 Bonnétable.

#### **1.1P. OFFICIELS**

Président du collège des commissaires Sportifs : José CHAUDET Licence n° 1202/2493

Membres Jean Jacques PECHON ROSSEL Licence n° 1201/2527

Pierre PELOSI Licence n° 1201/136305



Directeur de course voiture trico	Jean Claude LEFORESTIER	Licence n° 1318/1756
Directeur de Course :	Joseph LORRE	Licence n° 1202/10395
Directeur de Course Adjoint :	Claudette MARANDEAU	Licence n° 1507/6807
	Myriam MAWDSLEY	Licence n° 1303/11115
Directeur de course ES 1	Patrick DELIAS	Licence n° 1210/18371
	Roger GIRARD	Licence n° 1315/23809
	Jean François POMMIER	Licence n° 1201/9173
ES 2	Michel CHEVEREAU	Licence n° 1201/2543
	Pierre SCHUBLER	Licence n°1202/27374
	Jacques MELIS	Licence n°1201/6680
Médecin Chef :	Abdelkader BOUNAAMA	
Commissaires Techniques :	Robert PASSE	Licence n° 1201/51283
	Patrick GUILLEUX	Licence n° 1314/55340
	Romain THIPHAINE	Licence n°1201/155300
	Claude JOUANNEAU	Licence n°1201/58137
	Alexis TONDEREAU	Licence n° 1201/242221 Stagiaire
	Jean Luc BOURNEX	Licence n° 1315/11351
Chargés des relations avec les concurrents :	Emmanuel NICOLAS	Licence n° 1201/140071
	Jean Michel TATIN	Licence n 1201/6575
	Marie Laure HERRAULT	Licence n° 1201/222263
Commissaire voiture balai :	Luc DEHAN	Licence n° 1202/6495
Directeur de course VHRS	Christian ISNARD	Licence n°1202/210777
Commissaire sportif VHRS	Gilles GUILLIER	Licence n°1507/2504
Chronométrateurs	Loïc GAGNEUX	Licence n°1507/ 15785
	Cyril VALLEE	Licence n°1507/123878
	Daniel HERVIEUX	Licence n° 1318/179222
	Philippe MAUROY	Licence n° 1201/163031
Chargés des relations avec la presse :	André GRISON	Licence n°1201/29481

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 6ème Rallye LE MANS VHC compte pour la coupe de France des rallyes 2016 coefficient 1.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le : 16 juillet 2016 de 7h30 à 11h00 salle Mélusine.

Les vérifications techniques auront lieu le 16 juillet de 7h30 à 11h00 au complexe sportif.

Les vérifications finales seront effectuées : Garage de la forêt à Bonnétable.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 6ème Rallye Le MANS VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment

complétée, **avant le 4 juillet 2016 à ECURIE LE MANS André GRISON 30 rue Onias MARTIN 72110 BONNETABLE.**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 10 voitures 130 maximum avec le moderne et VHRS.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 240 € compris les 2 repas du samedi soir
- sans la publicité facultative des organisateurs : 480 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription, 1 photocopie de la 1ère page du PTH.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

**4.1.** Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975, inclus I et J1. Titulaires d'un passeport technique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparés, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec un passeport technique Historique FIA ou FFSA (1985 à 1990)).**

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Assistance au Complexe sportif de Bonnetable.

Les remorques et plateaux seront interdits dans la zone d'assistance uniquement sur le terrain annexe.

### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 6ème Rallye LE MANS VHC représente un parcours de 108 km 990.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39 km 390

Les épreuves spéciales sont : St GEORGES du ROSAY 8 km 190 x 3  
BONNETABLE 4 km 940 x 3.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : 15 juillet de 16h00 à 20h00 et le 16 juillet de 7h30 à 11h00.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### *7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES*

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaison blanche ou orange Chasuble Orange.
- Chef de poste : Badge officiel.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le : 16 juillet au Car Podium de l' ACO à 21 h30.

Des coupes et des lots seront distribués à tous les concurrents.